|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 30e  | 2e  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 30 avril 1974 | M. François Cloutier | Ministre de l’Éducation | PLQ |

**M. Cloutier:** M. le Président, je vous remercie. Il est de tradition, lorsqu'on commence la discussion des crédits, que le ministre titulaire propose un certain nombre de réflexions générales. C'est avec plaisir que je m'y conforme.

Il y a une autre tradition au ministère de l'Éducation, c'est que la discussion des crédits se passe, en général, dans un climat très objectif et j'espère qu'il en sera de même cette année.

Je crois que les partis de l'Opposition, depuis que je suis à ce ministère tout au moins, ont compris qu'il s'agit de discussions qui doivent être sérieuses et non d'un champ de bataille et que, dans l'intérêt même de l'éducation, qui reste un des grands objectifs de la collectivité québécoise, il y a tout lieu de s'en tenir à ce ton.

Il convient de distinguer les activités quotidiennes d'un ministère, de ce que j'appellerais les grandes orientations. Les activités quotidiennes, je n'en parlerai pas puisque nous aurons l'occasion à chaque programme d'y revenir. Je me contenterai, à ce stade, de vous référer au rapport annuel que je vous ai fait distribuer, même s'il n'est pas encore déposé officiellement.

Les grandes orientations sont d'ordre politique. La meilleure façon de s'en rendre compte, c'est de se rapporter aux discours de la rentrée du ministre de l'Éducation. J'ai accordé une importance considérable à ces discours, parce qu'ils me paraissent constituer une occasion privilégiée pour non seulement réfléchir sur l'évolution de notre système d'éducation, mais également pour imprimer une direction aussi claire que ferme.

Le premier discours de la rentrée, que j'ai eu l'occasion de prononcer, m'a surtout permis d'effectuer une étude de ce qu'était notre système d'éducation, sans proposer de solution. Mais il reste que toutes les initiatives qui ont été prises par la suite découlent de cette étude, laquelle ne pouvait pas ne pas s'accompagner d'une évaluation. C'est ainsi, par exemple, que ce premier discours fait état de notre système d'éducation comme étant un système décentralisé, alors que beaucoup de politiques du ministère de l'Éducation jusque-là, au contraire et de façon un peu paradoxale, étaient des politiques centralisatrices. C'est ainsi, par exemple, que ce premier discours fait aussi état d'une préoccupation qui m'a paru excessive pour les structures et les aspects administratifs, au détriment de la valorisation de l'école, au détriment également du dialogue qui doit s'instaurer avec les enseignants.

Est-ce le résultat de réformes qui ont été appliquées, parfois, d'une manière trop théorique ou trop rapide? Quoi qu'il en soit, j'ai tenté, avec mes collaborateurs, depuis un peu plus de deux ans, d'en arriver à un certain nombre de solutions. Ces solutions apparaissent surtout dans le deuxième discours de la rentrée où, en décrivant ce que j'appelais le malaise dans le monde de l'éducation, je faisais état de la nécessité de renouer le dialogue interrompu-le mot n'est pas trop fort - avec les enseignants, et également d'amorcer une réflexion sur un certain nombre des secteurs les plus importants du ministère pour ensuite en arriver à des changements. Je parlais d'un certain nombre d'études qui sont en train, ou qui sont maintenant complétées. Je me contente de citer l'étude POLY, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, qui s'est penchée sur le mode de gestion, les modes administratifs, les polyvalentes, et également sur la façon dont la vie des étudiants se déroule à l'intérieur de ces institutions.

Il y a eu également création d'une importante commission sur la classification des enseignants, commission qui m'a remis un rapport préliminaire, et dont les études nous permettront peut-être, indépendamment du règlement qui a été acquis au niveau collégial et qui, je l'espère, est sur le point de l'être aux niveaux élémentaire et secondaire, de déboucher sur des orientations différentes. Il y a eu également une étude confiée au Conseil supérieur de l'éducation qui voyait, à ce moment-là, son rôle valorisé, pour ainsi dire, et cette étude portait sur tout le système collégial.

En effet, je me suis refusé à apporter des réformes parcellaires - qu'on se souvienne de la crise du régime pédagogique - et j'ai tenté, justement, d'envisager une réforme de la loi 21, de la loi constitutive de ce niveau d'enseignement. Mais pour ce faire, encore fallait-il avoir les données nécessaires? Cette vaste enquête est actuellement en cours. Elle procède par étapes. Il y a eu une étape d'étude des mémoires et de la documentation. Il y a eu une étape de consultation qui va très loin et je dois dire que je suis convaincu que cette commission nous apportera les éléments dont nous avons besoin pour améliorer- il y a toujours place pour l'amélioration - le niveau collégial.

Je pourrais également citer bien d'autres études, l'étude COMMEL sur les commissions scolaires, surtout les commissions scolaires de moins de 3,000 élèves; il se pose des problèmes sérieux sur le plan des disparités régionales et c'est encore une fois à la lumière des résultats obtenus que nous pourrons chercher des solutions.

Il y a eu un comité qui a élaboré les annexes dites A et B de la loi 27 et qui nous ont permis justement d'en arriver à toute une série de formules permettant plus facilement l'intégration de l'élémentaire et du secondaire dans certaines commissions scolaires où les problèmes se posaient avec acuité.

Je dirais que, dans l'ensemble, nous avons eu une année relativement calme. En fait, pour la première fois depuis la fondation du ministère, il n'y a pas eu de grève, il n'y a pas eu d'arrêt de travail. Les enseignants ont enseigné et les étudiants ont étudié. Ceci ne signifie pas que certaines difficultés ne se sont pas fait jour au niveau local, mais elles ont réussi à trouver leurs solutions au niveau local. C'est justement là le but qu'il faut rechercher dans un système décentralisé comme le nôtre.

Il faut que le ministère en arrive de plus en plus à définir des orientations, à définir des programmes-cadres et qu'à l'intérieur des structures le milieu lui-même puisse en arriver à des solutions.

À quoi attribuer ce calme relatif? Et j'espère qu'il va continuer. Il n'y a pas, bien sûr, un seul facteur qui l'explique. C'est tout un ensemble. Peut-être faut-il y voir un certain essoufflement, que l'on constate un peu partout au monde, de la contestation organisée.

Peut-être faut-il y voir le résultat des décisions qui ont été prises depuis quelques années au ministère de l'Éducation, décisions qui ont été, je pense, fermes quand il s'agissait de maintenir des principes, mais aussi souples que possible sur le plan de l'application.

Peut-être faut-il y voir également le fait qu'il a été possible d'entreprendre un dialogue avec les syndicats et, pour ainsi dire, d'apporter un début de solution à ce malaise que je déplorais dès le premier discours de la rentrée.

Il ne faut pas s'imaginer que nous avons encore atteint l'état où les discussions sont très productives mais il reste que, pour la première fois, ayant lancé, lors d'un discours devant la Fédération des commissions scolaires, l'idée d'un sommet qui grouperait les partenaires du gouvernement, c'est-à-dire les commissions scolaires, tant anglophones que francophones, et les syndicats, tant anglophones que francophones, il a tout de même été possible d'organiser une telle rencontre. Elle a d'abord été précédée par des rencontres avec les syndicats et des rencontres avec les partenaires du gouvernement, et ensuite nous nous sommes assis à une table et tout en restant, bien sûr, sur des positions idéologiques qui séparent manifestement la société québécoise, nous avons tenté de nous adresser à des problèmes pratiques sur lesquels tout le monde doit être d'accord. Même si nous n'avons pas, pour l'instant, de solution, je dois dire que nous nous parlons et c'est peut-être un des éléments importants du calme relatif qui a régné cette année.

Si je cite ce discours de la rentrée, c'est parce que je n'ai pas fait beaucoup de déclarations publiques depuis que je suis ministre de l'Éducation. Je n'ai pas fait beaucoup de conférences non plus. Je préfère justement une fois par année, à l'occasion de discours majeurs - j'ai cité celui devant la Fédération des commissions scolaires - arriver avec un plan d'ensemble qui se tienne, qui manifeste véritablement des orientations plutôt que de tenter, à l'occasion de chaque tribune, de faire ce que j'appellerai de la démagogie scolaire.

Voilà, par conséquent, M. le Président, quelques-unes des remarques que je comptais faire; c'est en cours de route, comme je le signalais au début, au moment de la discussion de chacun des programmes, qu'il sera possible d'apporter plus de détails.

J'ai, en plus du document que j'ai cité au début, demandé que l'on distribue aux membres de la commission toute une série de documents susceptibles d'être utiles à notre discussion. Je pense à l'organigramme du ministère. Je pense à une synthèse par secteur des programmes et des éléments de prévision des crédits. Je pense à un état de la clientèle scolaire pour l'année précédente et allant jusqu'en 1976-77. Je pense à la répartition des effectifs du ministère de l'Éducation. Je pense au rapport des activités du ministère que j'ai cité au début ainsi qu'au rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation. Je suis tout à fait disponible, en cours de route, pour faciliter les discussions qui sont souvent ardues, qui sont souvent techniques. J'apporterai également d'autres éléments. De plus, je vais déposer, dès le début, comme ceci a été demandé chaque année, le détail de la catégorie 4 de tous les programmes, c'est-à-dire de la catégorie qui porte sur les services et les contrats.

Nous pourrons peut-être, de cette façon, procéder plus rapidement.

Je vous suggérerais, comme je l'ai fait l'année dernière, de discuter en groupant un certain nombre de programmes. Je vais vous faire distribuer une feuille qui propose ce groupement. Il y a une seule raison, nous pouvons très bien prendre les programmes individuellement, mais si nous le faisons, nous allons empiéter sur plusieurs programmes à la fois. C'est ainsi, par exemple, que si nous voulons discuter de l'enseignement élémentaire public, nous nous trouvons à le faire dans trois programmes différents, le programme 5, le programme 6 et le programme 7. Il m'a paru opportun de grouper ces trois programmes et de constituer douze groupes de discussion qui permettraient peut-être de s'intéresser davantage aux problèmes de fond. C'est une suggestion que je fais. S'il n'y avait pas de contradiction, je souhaiterais pour ma part que l'on s'y maintienne.

Je n'ai pas l'intention d'aborder dans mes remarques préliminaires la question linguistique, elle viendra en son heure. Il y aura peut-être des renseignements à donner lorsque nous discuterons de l'Office de la langue française. Cet organisme a maintenu son action cette année et il l'a même intensifiée. Nous aurons également l'occasion d'y faire allusion lorsque nous parlerons du plan d'enseignement des langues, qui a très bien démarré, du plan d'enseignement des langues avec ses trois volets, français langue maternelle, français et anglais langues secondes, ainsi que les mesures d'intégration dans le secteur francophone pour les enfants d'immigrants.

Je n'ai pas l'intention non plus de revenir sur la loi 71, qui a amorcé la restructuration scolaire de l'île de Montréal et qui a fait l'objet de débats. Je n'ai pas l'intention d'y revenir, sauf pour dire qu'elle a été très bien acceptée dans le milieu. Je me réjouis, entre autres, qu'il ait été possible de faire l'intégration de commissions scolaires, passant de 33 commissions scolaires sur l'île de Montréal à 8 commissions scolaires, ce qui signifie des opérations extrêmement complexes, intégration de personnel, consolidation de budgets, de bilans, etc., sans que ceci crée de problèmes trop considérables. De plus, il semble bien que le conseil scolaire ait réussi à faire les grands arbitrages pour lequel il a été conçu et également à s'intéresser à cette priorité que nous lui avons donnée et qui était les zones défavorisées.

Dans le discours de la rentrée de l'année dernière, j'avais fixé trois priorités au ministère, priorités qui ne sont pas limitées dans le temps parce qu'il doit s'agir de préoccupations constantes: je pense à l'éducation des adultes, aux zones défavorisées et aux sports à l'école, à l'éducation physique. Nous avons utilisé la même façon de travailler que pour l'élaboration du plan de développement des langues, c'est-à-dire constitution d'équipes multidisciplinaires qui, souvent, font appel à des membres de direction générale différente et l'élaboration d'un vaste plan qui implique toutes les instances du ministère, parfois les instances du réseau, dans les cas de zones défavorisées d'autres ministères que le ministère des Affaires sociales, de manière à arriver avec une approche globale dont l'application revient au milieu lui-même. C'est la même méthodologie que nous suivons pour l'éducation des adultes, pour l'éducation physique à l'école et également pour cette autre priorité que constituent les zones défavorisées.

En cours de route, j'aurai peut-être l'occasion, si les questions me sont posées, d'apporter d'autres détails.

M. le Président, je m'arrête là. Il est évident que je pourrais parler pendant des heures mais à ce moment-là je pense que je court-circuiterais la discussion même des crédits, puisque tout revient dans le cadre des programmes et tout revient d'une façon beaucoup plus précise, puisqu'à ces programmes s'attachent des budgets et des budgets qui doivent être votés. Par conséquent, je suis prêt, pour ma part, après avoir entendu les autres commentaires, à commencer l'étude des crédits.